CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

1o. Pour la FEUILLE SEULEMENT.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'*Abeille* seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront réglés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront mis en vedette.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'Éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne reçoivent pas régulièrement leur gazette sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'*Abeille* n'ont le droit ni de rendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle-Orléans.

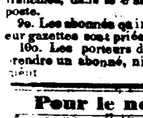

[illegible] vapeur SOUTH ALABAMA, capt. [illegible] Marks.

Bateau à vapeur ALBERT, capit. CHS WALKER

Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine HUTTON.

Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. JOSEPH ISAAC.

Ces bateaux à vapeur sont de première classe, sont commandés par des hommes expérimentés et bons; ils la plus grande ponctualité sera observée pour les heures de départ. Les passagers seront traités avec les égards possibles. Ces bateaux partiront [illegible] 21 heures de [illegible] midi.

POUR LE BAYOU [illegible]

SARA, [illegible]

[illegible] et sont comme suit

De la Nlle Orléans, Les Mardis, Jeudis, Samedis.

Du Bayou [illegible] Les Lundis, Mercredis, Vendredis.

Ce bateau est parfaitement disribué pour le confort des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à

22 mars—30 JOHN DOUGLASS.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LONDRES—La nouvelle HARRIET, peut encore prendre de 50 à 100 balles de coton pour compléter sa cargaison et partira immédiatement. S'adresser à

10 mai HARROD & QUARLES, 24 Douane.

POUR LIVERPOOL,—La barque ELEANOR, capt. Davidson, partira sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine, à bord, ou peu après le railroad, ou à

9 mai Wm. VANCE, 17 Douane

POUR MARSEILLE.

Le brick COMET, capt. Marcy, sera prêt à recevoir des chargements dans quelques jours et partira incessamment pour le dit port. Pour fret ou passage ayant de bons emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à

LEGENDRE & SAMORY,

9 mai No. 47, rue Toulouse.

Pour les ports du Mexique.

Pour Tampico—Le brick fin voilier TAKAKAPAS, capit. Cormier, ayant la plus grande partie de chargement engagée, commencera à charger lundi. Pour le fret de 200 barils ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

30 av JOHN CROSBY, 28 rue du Camp.

Pour les Antilles.

POUR MATANZAS—La jolie goëlette HALCYON, capt. Dickerson, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu.—Pour balance du frêt ou passage, s'adresser à

7 mai M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR MATANZAS—Un bâtiment du port de 8 à 900 barils, sera expédié pour ce port, s'il trouve du fret incessamment. Il est mouillé à quai et peut commencer à charger immédiatement. S'adresser à

5 mai R GRONING & Co.

POUR St. MARC et la ville de St. Domingue, (Haïti) le beau brick fin voilier le RENGAULIS, capt. Guerouli, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment.—Pour la balance de son frêt, ou passage, s'adresser à bord en face la rue St. Louis, ou à

KOHN, DARON & Co. [19 avl

A FRETER, (on préfère un port dans la Méditerranée)—Le navire doublé et chevillé en cuivre, OLIVE & ELIZA, du port d'environ 300 barils. S'adresser à

19 mai THOMAS BARRETT & Co.

A FRETER—Le jolie goëlette OATAMO, capt. Pierson. S'adresser à

HARROD & QUARLES,

[illegible] avril 24, Douane

A FRETER—Le brick fin voilier, [illegible] REN, capt. Pendleton, du port de 238 tonneaux, ayant de beaux emménagements pour passagers, à vendre ou à louer à des conditions, s'adresser à

[illegible] JOHN A. PECK, 22 Bonne.

A FRETER—La barque [illegible] WENTWORTH, [illegible] Wilson, [illegible] pour le chargement, étant chargée de [illegible] sur environ 12 à 13 pieds d'eau. S'adresser [illegible]

[illegible] 27 R & J. CURRELL.

[illegible] Pour [illegible] Ste. Catherine [illegible] Pour [illegible] Pour le Mexique [illegible] Pour [illegible] Pour les Antilles [illegible] Pour [illegible] Pour les Ports d'Europe [illegible]

JAMES REED & Co. 35, rue Royale.

A VENDRE—Le beau magasin à deux étages, situé rue de Chartres, no. 57, [illegible] vendu Bienville et Douane, et maintenant occupé par MM F. Gill et Co. La position de ce magasin situé au centre des affaires, offre aux capitalistes une chance d'un placement de fonds des plus profitables. Après, un terrain situé rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Conti, mesurant 34 pieds de face à la rue Bourgogne sur 60 pieds de profondeur. Pour les tenures et conditions, s'adresser à

18m-6 F. PERRET & GAL, Y. 59, Toulouse.

A LOUER—Une jolie maison haute rue de l'Hôpital, no 111, entre les rues Bourbon et Dauphine, touchant à l'ancienne propriété du juge Pitot. Cette maison est dans un très bon état, et fort agréable. On pourra la livrer à la fin de ce mois. S'adresser à R. SAAUN, courtier. 17m—5

MAISON A VENDRE—Le soussigné offre en vente sa maison no. 75, rue Royale. Elle renferme toutes les commodités que peut desirer une famille habituée à l'aisance et est en bon état. Le soussigné voudrait aussi disposer de son ameublement et d'une mulâtresse, esclave, âgée d'environ 23 ans, excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bon sujet sous tous les rapports.

S'adresser au no. 13, rue de Chartres.

17 mai—10 CHS. GARDINER.

A LOUER—La maison et le terrain situés à l'encognure des rues Hunter et Levée. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à

16 mai ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

A LOUER—La maison élégante à 3 étages, dernièrement habitée par feu Mme. Elisa Baldwin, sise à l'encognure des rues Canonde let et Hevia. Ladite maison et ses dépendances sont entièrement neuves, bien finies, commodes et parfaitement convenables pour une famille nombreuse. S'adresser à

13 av—37 HENRY CARLETON.

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle.—S'adresser à

19 mai—25 A. RASCH, 75 Chartres.

EN débarquement des navires Arkansas et Mocte [illegible] de New-York :

1 caisse, mousseline Suisse, unie;
2 do [illegible] français, à petits dessins;
4 do Colonnade bleue, 3/4, 4/4 et 9/8;
1 do Coutil coton à côte, pour pantalon;
1 do Indiennes à rie et autres;
4 do Bas coton blanc de diverses qualités;
1 do Guinghum à mille raies;
2 do Mouchoirs fonds blancs à carreaux;
Plus—Mérinos double, mousseline suisse, brodée; gros de Suisse [illegible] foulards de soie croisés; bas de soie blanc et différentes qualités, et une [illegible] variété, à vendre par DUFOUR Frères.

6 mai 6, rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre.

A VENDRE—La compagnie du railroad de la Nouvelle-Orléans à Nouvelle, demande à louer un certain nombre de bras qui seront employés pour la [illegible] pour des terrassements. Les gages seront payés par mois et retrayés. Les [illegible] s'adresser à la surveillance d'un [illegible] sur le railroad, ou à

[illegible] 27 R. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

Pour les [illegible] et sont comme suit

De la Nlle Orléans, Les Mardis, Jeudis, Samedis.

Du Bayou [illegible] Les Lundis, Mercredis, Vendredis.

Ce bateau est parfaitement disribué pour le confort des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à

22 mars—30 JOHN DOUGLASS.

A VENDRE—Le beau magasin à deux étages, situé rue de Chartres, no. 57, [illegible] vendu Bienville et Douane, et maintenant occupé par MM F. Gill et Co. La position de ce magasin situé au centre des affaires, offre aux capitalistes une chance d'un placement de fonds des plus profitables. Après, un terrain situé rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Conti, mesurant 34 pieds de face à la rue Bourgogne sur 60 pieds de profondeur. Pour les tenures et conditions, s'adresser à

18m-6 F. PERRET & GAL, Y. 59, Toulouse.

A LOUER—Une jolie maison haute rue de l'Hôpital, no 111, entre les rues Bourbon et Dauphine, touchant à l'ancienne propriété du juge Pitot. Cette maison est dans un très bon état, et fort agréable. On pourra la livrer à la fin de ce mois. S'adresser à R. SAAUN, courtier. 17m—5

MAISON A VENDRE—Le soussigné offre en vente sa maison no. 75, rue Royale. Elle renferme toutes les commodités que peut desirer une famille habituée à l'aisance et est en bon état. Le soussigné voudrait aussi disposer de son ameublement et d'une mulâtresse, esclave, âgée d'environ 23 ans, excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bon sujet sous tous les rapports.

S'adresser au no. 13, rue de Chartres.

17 mai—10 CHS. GARDINER.

A LOUER—La maison et le terrain situés à l'encognure des rues Hunter et Levée. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à

16 mai ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

A LOUER—La maison élégante à 3 étages, dernièrement habitée par feu Mme. Elisa Baldwin, sise à l'encognure des rues Canonde let et Hevia. Ladite maison et ses dépendances sont entièrement neuves, bien finies, commodes et parfaitement convenables pour une famille nombreuse. S'adresser à

13 av—37 HENRY CARLETON.

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle.—S'adresser à

19 mai—25 A. RASCH, 75 Chartres.

EN débarquement des navires Arkansas et Mocte [illegible] de New-York :

1 caisse, mousseline Suisse, unie;
2 do [illegible] français, à petits dessins;
4 do Colonnade bleue, 3/4, 4/4 et 9/8;
1 do Coutil coton à côte, pour pantalon;
1 do Indiennes à rie et autres;
4 do Bas coton blanc de diverses qualités;
1 do Guinghum à mille raies;
2 do Mouchoirs fonds blancs à carreaux;
Plus—Mérinos double, mousseline suisse, brodée; gros de Suisse [illegible] foulards de soie croisés; bas de soie blanc et différentes qualités, et une [illegible] variété, à vendre par DUFOUR Frères.

6 mai 6, rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre.

A VENDRE—La compagnie du railroad de la Nouvelle-Orléans à Nouvelle, demande à louer un certain nombre de bras qui seront employés pour la [illegible] pour des terrassements. Les gages seront payés par mois et retrayés. Les [illegible] s'adresser à la surveillance d'un [illegible] sur le railroad, ou à

[illegible] 27 R. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

Pour les [illegible] et sont comme suit

De la Nlle Orléans, Les Mardis, Jeudis, Samedis.

Du Bayou [illegible] Les Lundis, Mercredis, Vendredis.

Ce bateau est parfaitement disribué pour le confort des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à

22 mars—30 JOHN DOUGLASS.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LONDRES—La nouvelle HARRIET, peut encore prendre de 50 à 100 balles de coton pour compléter sa cargaison et partira immédiatement. S'adresser à

10 mai HARROD & QUARLES, 24 Douane.

POUR LIVERPOOL,—La barque ELEANOR, capt. Davidson, partira sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine, à bord, ou peu après le railroad, ou à

9 mai Wm. VANCE, 17 Douane

POUR MARSEILLE.

Le brick COMET, capt. Marcy, sera prêt à recevoir des chargements dans quelques jours et partira incessamment pour le dit port. Pour fret ou passage ayant de bons emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à

LEGENDRE & SAMORY,

9 mai No. 47, rue Toulouse.

Pour les ports du Mexique.

Pour Tampico—Le brick fin voilier TAKAKAPAS, capit. Cormier, ayant la plus grande partie de chargement engagée, commencera à charger lundi. Pour le fret de 200 barils ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

30 av JOHN CROSBY, 28 rue du Camp.

Pour les Antilles.

POUR MATANZAS—La jolie goëlette HALCYON, capt. Dickerson, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu.—Pour balance du frêt ou passage, s'adresser à

7 mai M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR MATANZAS—Un bâtiment du port de 8 à 900 barils, sera expédié pour ce port, s'il trouve du fret incessamment. Il est mouillé à quai et peut commencer à charger immédiatement. S'adresser à

5 mai R GRONING & Co.

POUR St. MARC et la ville de St. Domingue, (Haïti) le beau brick fin voilier le RENGAULIS, capt. Guerouli, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment.—Pour la balance de son frêt, ou passage, s'adresser à bord en face la rue St. Louis, ou à

KOHN, DARON & Co. [19 avl

A FRETER, (on préfère un port dans la Méditerranée)—Le navire doublé et chevillé en cuivre, OLIVE & ELIZA, du port d'environ 300 barils. S'adresser à

19 mai THOMAS BARRETT & Co.

A FRETER—La jolie goëlette OATAMO, capt. Pierson. S'adresser à

HARROD & QUARLES,

[illegible] avril 24, Douane

A FRETER—Le brick fin voilier, [illegible] REN, capt. Pendleton, du port de 238 tonneaux, ayant de beaux emménagements pour passagers, à vendre ou à louer à des conditions, s'adresser à

[illegible] JOHN A. PECK, 22 Bonne.

A FRETER—La barque [illegible] WENTWORTH, [illegible] Wilson, [illegible] pour le chargement, étant chargée de [illegible] sur environ 12 à 13 pieds d'eau. S'adresser [illegible]

[illegible] 27 R & J. CURRELL.

[illegible] Pour [illegible] Ste. Catherine [illegible] Pour [illegible] Pour le Mexique [illegible] Pour [illegible] Pour les Antilles [illegible] Pour [illegible] Pour les Ports d'Europe [illegible]

JAMES REED & Co. 35, rue Royale